

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

☎ 01 44 90 75 56 (Élections)

Courriel : [ddct-ma08-page@paris.fr](mailto:ddct-ma08-page@paris.fr)



**Les factures de téléphone portable ne sont pas admises.  
Les pièces justificatives établies au nom d'une SCI ne sont pas acceptées  
Les pièces manuscrites ne sont pas recevables**

- Pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport)
- **Un justificatif de domicile de l'année en cours**, daté de moins de trois mois à la date de dépôt à vos noms et prénoms :
  - ou ✓ une facture d'eau, de gaz ou d'électricité ou de téléphone fixe ou internet
  - ou ✓ une quittance de loyer informatisée émanant d'un organisme institutionnel
  - ou ✓ l'attestation d'assurance habitation
  - ou ✓ le bulletin de salaire ou le titre de pension adressé au domicile
  - ou ✓ la taxe d'habitation ou l'avis d'imposition **de moins de trois mois**

+ le livret de famille si la facture présentée est au nom d'un seul des 2 époux

① Pour les personnes hébergées, il conviendra de fournir :

➔ Concernant l'hébergeant :

- Pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport)
- Attestation sur l'honneur d'hébergement
- Un justificatif de domicile éventuellement (voir liste ci-dessus)

➔ Concernant l'hébergé :

- Pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport)
- Un document administratif à son nom reçu à l'adresse de l'hébergeant (CPAM, bulletin de salaire, banque ...)

① Les jeunes de moins de 26 ans ont la possibilité de s'inscrire sur la liste électorale de la commune

où leurs parents ont leur domicile réel.

Pour prouver leur attache communale, ils doivent fournir :

- Un justificatif de domicile (*voir liste ci-dessus*) attestant du domicile réel des parents
- Un document attestant de leur lien de filiation (*livret de famille – acte de naissance avec filiation*)

- ❖ Pour les ressortissants de l'union européenne, qui peuvent voter uniquement pour les élections municipales et européennes, les mêmes justificatifs seront demandés. Ils devront fournir également une attestation sur l'honneur précisant qu'ils ne sont pas privés de leurs droits civiques dans leur pays d'origine et s'engager enfin à ne voter qu'en France lors des Elections Européennes.
- ❖ Une demande d'inscription peut être présentée par un tiers : dans ce cas, établir une procuration sur papier libre datée et signée, stipulant le nom du mandant et du mandataire, accompagnée de la pièce d'identité du mandataire.
- ❖



**INSCRIPTION EN LIGNE** : via le site « [service-public.fr](http://service-public.fr) »



**INSCRIPTION PAR CORRESPONDANCE** (*de préférence par lettre recommandée*) : Adresser au bureau des élections une demande écrite personnelle avec indication de votre souhait de figurer sur les listes électorales du 8<sup>ème</sup> et du lieu de votre ancienne inscription, datée et signée, accompagnée de la photocopie recto-verso de votre pièce d'identité ainsi que la photocopie de votre justificatif de domicile (*voir liste ci-dessus*)

**DATE LIMITE POUR UNE PRISE EN COMPTE DE VOTRE INSCRIPTION LORS DE LA PROCHAINE ELECTION :**  
**EFFECTUER SA DEMARCHE AVANT LE 6<sup>ème</sup> VENDREDI PRECEDENT LE JOUR DU VOTE.**